

Banner



SECURITE & SURETE! **INSTRUCTIONS POUR LA MANIPULATION & LE TRANSPORT DES BATTERIES AU PLOMB.**

**TOUTES LES BATTERIES DE DEMARRAGE Banner,
PRETES A L'EMPLOI, REMPLIES AVEC DE L'ACIDE
SONT DECLAREES SOUS LE CODE UN 2794.**



ZVEI fiche n° 1

Edition septembre 2012

Informations sur les précautions à prendre lors de la manipulation d'accumulateurs au plomb (batteries au plomb)

Le règlement REACH (1907/2006/EC) a remplacé la directive UE relative aux fiches de données de sécurité (91/155/EU). Le règlement REACH en vigueur exige la préparation et l'actualisation des fiches de données de sécurité relatives aux substances et aux préparations. Selon la législation européenne en matière de produits chimiques, pour les produits - tels que les batteries au plomb - aucune fiche de données de sécurité UE n'est nécessaire.

Cette fiche s'adresse à tous les utilisateurs de batteries et se fait sur la base du volontariat.

Ces informations sont une aide pour le respect des prescriptions légales, mais ne les remplacent pas.

1. Désignation de la substance / de la préparation et de l'entreprise

Informations sur le produit
Nom commercial

Batterie au plomb, remplie d'acide sulfurique dilué

Information sur le fabricant :

Adresse, téléphone, fax, ex.

2. Substances dangereuses

– possèdent une tension résiduelle qui, à partir d'une

N° de CAS.	Désignation	Contenu	Phrases R
7439-92-1	plomb métallique		–
7439-92-1	alliages de plomb traces As, Sb	34 % en poids	–
	pâte de batterie contenant du plomb	31 % en poids	R 61-20/22-33-62-52/53
7664-93-9	acide sulfurique	34 % en poids	R 35

3. Risques possibles

Dans des conditions d'utilisation normales et sous respect du mode d'emploi, il n'y a aucun risque particulier à utiliser des batteries au plomb.

Il faut cependant noter que les batteries au plomb :

- contiennent de l'acide sulfurique qui peut provoquer de graves brûlures. lorsqu'elles fonctionnent, et notamment lors du chargement, dégagent du gaz d'hydrogène et d'oxygène qui peuvent provoquer un mélange explosif dans certaines conditions.

certaine tension nominale, peut provoquer des décharges électriques dangereuses en cas de contact.

- La norme EN 50272-2 contient des exigences de sécurité applicables aux batteries et aux installations de batteries et décrit les mesures fondamentales de protection contre les dangers pouvant être provoqués par le courant électrique, les émissions de gaz et l'électrolyte.

Les batteries au plomb sont caractérisées par les symboles d'avertissement¹⁾ suivants :



Ne pas fumer, pas de flammes,
pas d'étincelles
no smoking, no naked flames, no sparks



Porter des lunettes de protection
Shield eyes



Acide de la batterie
Battery acid



Respecter les consignes d'utilisation
Note operating instructions



Mélange gazeux explosif
Explosive gas

¹⁾ Les symboles d'avertissement correspondent à la norme industrielle européenne EN 50342/1. Un marquage selon le règlement CLP-SGH n'est pas nécessaire.

4. Mesures

Informations générales :

L'acide sulfurique est corrosif et détruit les tissus organiques

En cas de contact avec la peau rincer à l'eau, enlever et laver les vêtements ayant reçu des projections d'acide

Si vous avez respiré des vapeurs d'acide²⁾ Respirer de l'air frais

En cas de contact avec les yeux²⁾ Laver à grandes eaux pendant plusieurs minutes

En cas d'ingestion²⁾, boire immédiatement beaucoup d'eau avaler du charbon actif

La pâte de batterie contenant du plomb est classée toxique pour la reproduction.

En cas de contact avec la peau laver à l'eau et au savon

d'urgence

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés :

Pour les incendies d'origine électrique, en général, le moyen d'extinction approprié est de l'eau. En cas de débuts d'incendie, la solution la plus efficace est le CO₂. En cas d'incendies d'origine électrique (jusqu'à 1kV), les pompiers sont formés pour les éteindre en respectant une distance d'1 m pour une extinction avec un jet pulvérisé et une distance de 5 m pour un jet plein. Pour éteindre des incendies d'origine électrique dans les installations ayant des tensions > 1 kV, d'autres distances s'appliquent en fonction du niveau de tension. D'autres règles s'appliquent pour les travaux d'extinction sur les installations photovoltaïques.

Moyens d'extinction inappropriés :

L'extinction à la poudre n'est pas appropriée, entre autres en raison de l'inefficacité, du risque et des dommages collatéraux possibles.

Equipements de protection particuliers :

Pour les installations de batterie fixes importantes ou pour de grandes quantités stockées : Protection oculaire, respiratoire et contre les acides ainsi que vêtements antiacide.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Méthode de nettoyage / absorption :

Fixer l'acide répandu avec un liant – p. ex. du sable –,

Neutralisation avec de la chaux / soude et mise au rebut sous respect des dispositions officielles locales.

Ne pas verser dans les canalisations, la terre ou les eaux.

7. Manipulation et stockage

Stocker à l'abri et hors gel ; éviter les court-circuits.

Protéger le boîtier en plastique de la lumière directe du soleil.

En cas de quantités importantes, consulter les autorités locales en charge de la gestion de l'eau.

Si les batteries doivent être stockées dans des entrepôts, respecter impérativement les consignes d'utilisation.

En cas de travaux sur les batteries, il faut porter des lunettes de protection, des vêtements de protection dissipant les charges électrostatiques et des chaussures de sécurité.

Point d'ébullition : env. 108 – 114 °C

8. Limite d'exposition et équipement de protection personnelle

8.1 Pas d'exposition au plomb et à la pâte contenant du plomb

8.2 Possibilité d'exposition à l'acide sulfurique et aux vapeurs d'acide lors du remplissage et du chargement

N° de CAS.	7664-93-9
Phrases R	
R – 35	provoque de graves brûlures
Phrases S	
S – 1/2	Conserver sous clé et hors de portée des enfants
S – 26	En cas de contact avec les yeux rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin
S – 30	Ne jamais verser d'eau (ne s'applique qu'aux acides concentrés, pas pour le remplissage d'eau des batteries)
S – 45	En cas d'accident et de malaise, appeler immédiatement un médecin
Valeur limite dans l'air sur le lieu de travail	0,1 mg/m ³ (E)
Symboles de danger	C, corrosif
Équipement individuel de protection :	gants en caoutchouc, PVC, lunette de protection contre les acides, vêtement antiacide, chaussures de sécurité

9. Propriétés physiques et chimiques

Plomb

Phénotype :

Forme: matière solide

Couleur : gris

Odeur : sans

Données sur la sécurité

Point de solidification : 327 °C

Point d'ébullition : 1740 °C

Solubilité dans l'eau (25 °C) : faible (0,15 mg/l)

Masse volumique (20°C): 11,35 g/cm³

Acide sulfurique (30 – 38,5 %)

Phénotype :

Forme: liquide

Couleur : sans

Odeur : sans

Données sur la sécurité

Point de solidification :

– 35 à – 60°C

Solubilité dans l'eau (25 °C) : complète

Masse volumique (20°C): 1,2 – 1,3 g/cm³

10. Stabilité et réactivité de l'acide sulfurique (30 – 38,5%)

Liquide corrosif, ininflammable – Décomposition thermique à 338 °C

– Décompose les matières organiques telles que le carton, le bois, les textiles

– Réactif aux métaux en engendrant de l'hydrogène

– Réactions violentes avec les lessives et les alcalis

11. Information sur la toxicologie des composants

L'acide sulfurique

est très corrosif sur la peau et les muqueuses.

En cas d'inhalation de vapeurs, possibilités de lésions des voies respiratoires.

En cas d'ingestion, le plomb et la pâte de batterie contenant du plomb

peuvent provoquer des lésions du sang, des nerfs et des reins, la pâte de batterie contenant du plomb est toxique pour la reproduction.

12. Information sur l'écologie des composants

Remarque préalable : pertinente uniquement en cas de déversement suite à un endommagement de la batterie

Acide sulfurique

Liquide polluant dans le sens de la loi allemande sur le régime des eaux (WHG) classe de pollution des eaux : 1 (peu polluant)

Comme décrit au point 6, l'acide répandu doit être fixé avec un liant – p. ex. du sable – ou neutralisé avec de la chaux / soude et éliminé sous respect des dispositions officielles locales.

Ne pas déverser dans les canalisations, la terre ou les eaux.

En cas d'ingestion, le plomb et la pâte de batterie contenant du plomb

sont difficilement solubles dans l'eau

Du plomb peut se dissoudre dans les milieux acides ou alcalins.

Une floculation chimique est nécessaire pour l'éliminer de l'eau.

Les eaux usées contenant du plomb ne doivent pas être jetées sans avoir été traitées au préalable.

13. Informations relatives au recyclage

Les points de vente, les fabricants et les importateurs de batterie ou le commerce des produits métalliques reprennent les batteries au plomb usagées et les adressent aux fonderies de plomb secondaires à des fins de recyclage.

Les batteries au plomb usagées ne sont pas soumises aux obligations de présentation de justificatifs du règlement allemand sur la justification du traitement des déchets. Elles sont caractérisées par le symbole de recyclage/retour et une poubelle barrée. (Voir également point 15 Marquage)

Les batteries au plomb usagées ne doivent pas être mélangées avec d'autres batteries, afin de ne pas compliquer le recyclage.

En aucun cas, l'électrolyte, l'acide sulfurique dilué ne doivent être évacués n'importe comment, seules les entreprises de traitement sont aptes à effectuer cette opération.

14. Consignes de transport

14.1 Batteries, humides, remplies d'acide

Transport terrestre (route /rail) conf. à ADR/RID

- Disposition spéciale 598 : **pas d'obligation de déclaration de transport de marchandises dangereuses;** les batteries neuves et usagées ne sont pas soumises aux autres dispositions de l'ADR/RID si les conditions ont été respectées conf. à la disposition spéciale 598 :
 - a. Batteries neuves si :
 - elles sont protégées contre le glissement, la chute et les dommages ;
 - elles sont équipées d'un moyen de support, sauf si elles sont empilées p. ex. sur des palettes ;
 - à l'extérieur, elles ne présentent aucune trace dangereuse de lessives ou d'acides ;

- elles sont protégées contre les court-circuits.
- b. Batteries¹ usagées, si :
 - leur boîtier ne présente aucun dommage ;
 - elles sont protégées contre les fuites, le glissement, la chute et les dommages, p. ex. en étant empilées sur des palettes ;
 - à l'extérieur, elles ne présentent aucune trace dangereuse de lessives ou d'acides ;
 - elles sont protégées contre les court-circuits.

- Si les conditions de la disposition spéciale 598 ne sont pas respectées, les batteries neuves et usagées doivent être déclarées et transportées en tant que marchandises dangereuses comme suit :

- Classe: 8
- N° ONU : 2794
- Nom et description : BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE
- Groupe d'emballage (GE) : affectées à aucun GE
- Symbole de danger : 8
- Code de restriction en tunnel ADR : E

Transport maritime conf. au code IMDG

- Classe: 8
- N° ONU : 2794
- Nom technique exact : BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE BATTERIES, WET, FILLED WITH ACID
- Groupe d'emballage (GE) : affectées à aucun GE
- Symbole de danger : 8
- EmS: F-A, S-B
- Instruction d'emballage : P801

Transport aérien conf. à IATA-DGR

- Classe: 8
- N° ONU : 2794
- Désignation exacte de l'envoi : BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE BATTERIES, WET, FILLED WITH ACID

- Symbole de danger : 8
- Instructions d'emballage : 870
- batteries ne satisfaisant pas aux critères conf. à la disposition spéciale 238 doivent être emballées conf. à l'instruction d'emballage P801 et transportées en tant que matières dangereuses selon le n° ONU 2794).

14.3 Batteries endommagées

Transport terrestre (route /rail) conf. à ADR/RID

- Classe: 8
- N° ONU : 2794
- Nom et description : BATTERIES, HUMIDES, REMPLIES D'ACIDE
- Groupe d'emballage (GE) : aucun
- Instruction d'emballage P 801 a : Transport de matières dangereuses (emballage dans un bac pour accumulateurs) ou disposition spéciale VV 14 : Transport de matières dangereuses (en vrac)
- Symbole de danger : 8
- Code de restriction en tunnel ADR : E
- Remarque : Ces instructions peuvent également être appliquées au transport de batteries au plomb ayant le n° ONU 2800.

15. Marquage

Conformément à la loi allemande en matière de batteries, les accumulateurs au plomb doivent être caractérisés par une poubelle barrée et en dessous par le symbole chimique " Pb " pour plomb.



¹ Les batteries usagées sont des batteries qui, après une utilisation normale, sont transportées à des fins de recyclage

Le marquage doit également contenir le symbole de retour/recyclage ISO.



Le fabricant ou l'importateur de batteries est responsable de l'apposition du marquage.

La loi allemande en matière de batteries précitée ainsi que la



Editeur :

ZVEI – Fédération centrale de l'industrie électrotechnique et électrique allemande.
Association professionnelle des batteries
Lyoner Straße 9
60528 Frankfurt

Téléphone : +49 69 6302-283
Fax : +49 69 6302-362
Mail : batterien@zvei.org
www.zvei.org

© ZVEI 2012

Malgré le plus grand soin apporté, aucune responsabilité ne saurait être engagée pour l'exactitude, l'intégralité et l'actualité

directive UE sur les batteries exigent en plus que le client/le consommateur soit informé sur la signification des marquages.

Le fabricant et le vendeur des batteries soumises au marquage (emballage, recommandations techniques, prospectus) sont responsables de cette information.

16. Autres informations

Les informations susmentionnées sont fondées sur l'état actuel des connaissances et ne constituent aucune garantie quant aux propriétés. Les lois et les dispositions en vigueur doivent être respectées par le destinataire du produit sous sa propre responsabilité.

BULGARIEN

**Banner Baterii Bulgaria EOOD /
Баннер Батерии Б-Я ЕООД**
Ul. Ljublana 46, J&L Center, 1. Stock / Ул. Любляна 46, J&L
Center, et. 1., BG-1618 Sofia / София
Telefon: / Тел. +359/2/889 01 20
Fax: / Факс: +359/2/889 01 21
E-Mail: office.bbg@bannerbatteries.com

DÄNEMARK

Banner Batterier Danmark ApS
Silovej 14, Solrød, DK-2690 Karlslunde
Telefon: +45/70 20 60 61
Fax: +45/70 20 60 69
E-Mail: office.bdk@bannerbatteries.com

DEUTSCHLAND

Banner Batterien Deutschland GmbH
Kesselbodenstraße 3, D-85391 Allershausen (München)
Telefon: +49/(0)6441/30 73-23000
Fax: +49/(0)6441/30 73-23099
E-Mail: office.bda@bannerbatterien.com

Banner Batterien Deutschland GmbH - Verkaufsniederlassung

Lise-Meitner-Str. 5, D-41515 Grevenbroich (Düsseldorf)
Telefon: +49/(0)6441/30 73-23500
Fax: +49/(0)6441/30 73-23599
E-Mail: office.bdg@bannerbatterien.com

Banner Batterien Deutschland GmbH - Verkaufsniederlassung

Am Schwingbach 14-16
D-35625 Hüttenberg/Rechtenbach (Frankfurt)
Telefon: +49/(0)6441/30 73-23100
Fax: +49/(0)6441/30 73-23199
E-Mail: office.bdh@bannerbatterien.com

Banner Batterien Deutschland GmbH - Verkaufsniederlassung Mutzsch

Zum Storchennest 3, D-04668 Grimma (Leipzig)
Telefon: +49/(0)6441/30 73-23200
Fax: +49/(0)6441/30 73-23299
E-Mail: office.bdm@bannerbatterien.com

Banner Batterien Deutschland GmbH - Verkaufsniederlassung Pforzheim

Südweg 6, D-75245 Neulingen-Göbriichen (Pforzheim) -
Telefon: +49/(0)6441/30 73-23300
Fax: +49/(0)6441/30 73-23399
E-Mail: office.bdp@bannerbatterien.com

Banner Batterien Deutschland GmbH - Verkaufsniederlassung

Friedrich-Bückling-Str. 21, D-16816 Neuruppin (Berlin)
Telefon: +49/(0)6441/30 73-23400
Fax: +49/(0)6441/30 73-23499
E-Mail: office.bdne@bannerbatterien.com

FRANKREICH

Banner France SAS
Zone Industrielle No. 2, 5, Rue Vauban, F-68170 Rixheim
Telefon: +33/(0)389/44 28 38
Fax: +33/(0)389/54 13 28
E-Mail: office.bf@bannerbatteries.com

Banner Toulouse - Succursale

80 Rue de Fenouillet, F-31200 TOULOUSE
Telefon: 05/61 32 72 11
Fax: 05/61 32 88 94

Banner Ile de France - Succursale

Parc GVIO - Hall 1 - Batiment D, 86/114,
avenue Louis Roche, F-92230 Gennevilliers
Telefon: 01/47 94 32 75
Fax: 01/47 98 05 19
E-Mail: office.bfp@bannerbatteries.com

Banner GmbH

Banner Straße 1, A-4021 Linz
Tel. ++43/(0)732/3888-0, Fax ++43/(0)732/3888-21399
E-Mail: office@bannerbatterien.com

GROSSBRITANNIEN

Banner Batteries (GB) Ltd.
Units 5-8 Canal View Business Park,
Wheelhouse Road, Rugeley, UK-WS15 1UY Staffordshire
Telefon: +44/(0)1889/57 11 00
Fax: +44/(0)1889/57 73 42
E-Mail: office.bgb@bannerbatteries.com

ÖSTERREICH

Banner GmbH
Banner Straße 1, A-4021 Linz
Telefon: +43/(0)732/38 88-0
Fax: +43/(0)732/38 88-21399
E-Mail: office@bannerbatterien.com

Banner Batterien Österreich GmbH

Banner Straße 1, A-4021 Linz
Telefon: +43/(0)732/38 88-0
Fax: +43/(0)732/38 88-21399
E-Mail: office@bannerbatterien.com

Banner/EAST PENN Battery Services GmbH

Banner Straße 1, A-4021 Linz
Telefon: +43/(0)732/38 88-0
Fax: +43/(0)732/38 88-21399
E-Mail: office@bannerbatterien.com

Banner Kunststoffwerk GmbH

Traunauweg 22, A-4030 Linz
Telefon: +43/(0)732/38 88-21800
Fax: +43/(0)732/38 88-21850
E-Mail: office@bannerkunststoff.com

Banner Batterien Österreich GmbH - Verkaufsniederlassung

Kärntner Str. 168, A-8053 Graz
Telefon: 0316/27 21 52-22100
Fax: 0316/27 21 52-22199
E-Mail: office.bag@bannerbatterien.com

Banner Batterien Österreich GmbH - Verkaufsniederlassung

Bundesstr. 4, A-6063 Innsbruck/Rum
Telefon: +43/(0)512/26 20 70-22200
Fax: +43/(0)512/26 20 70-22299
E-Mail: office.bai@bannerbatterien.com

Banner Batterien Österreich GmbH - Verkaufsniederlassung

Banner Str. 1, A-4021 Linz
Telefon: +43/(0)732/38 88-21601, 21602
Fax: +43/(0)732/38 88-21699
E-Mail: office.bal@bannerbatterien.com

Banner Batterien Österreich GmbH - Verkaufsniederlassung

Lehenweg 6, A-6830 Rankweil
Telefon: +43/(0)5522/44 2 58-22300
Fax: +43/(0)5522/45 3 57
E-Mail: office.bar@bannerbatterien.com

Banner Batterien Österreich GmbH - Verkaufsniederlassung

Lamezanstr. 5, A-1232 Wien
Telefon: 01/616 51 81-22000
Fax: 01/616 21 90
E-Mail: office.baw@bannerbatterien.com

Banner Batterien Österreich GmbH - Verkaufsniederlassung

Steingasse 207, A-9020 Klagenfurt
Telefon: 0463/33 7 22-22400
Fax: 0463/33 6 19-22499
E-Mail: office.bak@bannerbatterien.com

POLEN

Banner Polska Sp. z o.o.
ul. Gliwicka 234, PL-40861 Katowice
Telefon: +48/(0)32/203 72 45
Fax: +48/(0)32/203 72 46
E-Mail: office.bp@bannerbatteries.com

Banner Polska Sp. z o.o. - Filia

ul. Kręta 2, PL-05850 Ozarów Mazowiecki (Warszawa)
Telefon: +48/(0)22/721 14 47
Fax: +48/(0)22/721 14 48
E-Mail: office.bplw@bannerbatteries.com

RUMÄNIEN

Banner Baterii Romania s.r.l.
B-dul Biruintei nr. 67, RO-077145 Pantelimon, jud. Ilfov
Telefon: +4/021/3000 627, +4/021/310 11 49
Fax: +4/021/3000 637
E-Mail: office.bro@bannerbatteries.com

RUSSLAND

ООО "Баннер Баттерии" / ООО «Баннер Баттерии»
Krasnogorskiy rajon, Promzona-37, pos.Arhangelskoe /
Промзона-37, пос.Архангельское, Красногорский район
RUS-143420 Moskovskaja Oblast / Московская область
Telefon: / Телефон: +7/(499)504 98 69
Fax: / Факс: +7/(499)504 98 69
E-Mail: office.bru@bannerbatteries.com

SCHWEIZ

Banner Batterien Schweiz AG / Batteries Banner Suisse SA
Banner Straße 1, CH-5746 Walterswil
Telefon: +41/(0)840 Banner (226637)
Gratisfax: +41/(0)800 Banner (226637)
E-Mail: office.bchw@bannerbatterien.com

Banner Batterien Schweiz AG - Verkaufsniederlassung

Banner Straße 1, CH-5746 Walterswil
Telefon: 0840 Banner (226637)
Fax: 0800 Banner (226637)
E-Mail: office.bchw@bannerbatterien.com

SLOWAKEI

Banner Baterie SR, s.r.o.
Za Stanicou 1, Nr. 1537, SK-83104 Bratislava 3
Telefon: +421/(0)2/43 63 43 44
Fax: +421/(0)2/43 42 18 74
E-Mail: office.bskb@bannerbatteries.com

TSCHECHIEN

Banner Baterie ČR, s.r.o.
Uhřetěves, Přátelství 1011, CZ-10400 Praha 10
Telefon: +420/267 090-510
Fax: +420/267 090-522
E-Mail: office.bczp@bannerbatteries.com

TÜRKEI

Banner Akü San. ve Tic. Ltd. Şti.
Beylikdüzü Mermerçiler Sanayi Sit., 7. Cad. No:4
(Hellmann Logistik binası), TR-34520 Beylikdüzü - İstanbul
Telefon: +90/212/877 85 10
Fax: +90/212/879 29 72
E-Mail: office.btrj@bannerbatteries.com

UNGARN

Banner Batterien Ungária Kft
Ipari park, Jedlik Ányos u. 6, H-2330 Dunaharaszti
Telefon: +36/24/49 18 91
Fax: +36/24/49 18 92
E-Mail: office.bhb@bannerbatteries.com

